

## **SURVOL D'INSTALLATIONS NUCLEAIRES FRANÇAISES PAR DES DRONES : QUATRE HYPOTHESES**

*Par Genovefa Etienne et Claude Moniquet, Directeurs de  
l'ESISC*

À de nombreuses reprises, depuis un mois et demi, des centrales nucléaires françaises ont été survolées par des drones sans que les autorités soient à même de déterminer qui pilote ces engins. **Quatre hypothèses** semblent, à l'heure actuelle, pouvoir expliquer ces mystérieuses intrusions dans des espaces aériens interdits :

- **L'action « ludique » de passionnés**
- **L'action d'écologistes radicaux**
- **L'action d'un groupe terroriste**
- **L'action d'un groupe criminel ou voulant ridiculiser l'Etat**

### **1) Les faits**

Les chiffres divergent, selon que l'on se réfère à ceux donnés par le gouvernement ou par les organisations écologistes, mais il semblerait que 14 centrales (sur les 19 que compte le parc nucléaire français) et un autre site lié à l'énergie nucléaire aient été survolés, certains à plusieurs reprises.

- Les premiers faits remontent au **14 septembre**, avec le survol du site du **Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Saclay** (département de l'Essonne). L'installation de Saclay est l'un des dix centres de recherches du CEA et abrite également la direction générale de cette institution, il s'agit d'un centre de pointe où quatre directions thématiques disposent de laboratoires extrêmement performants. Le 30 octobre, dans un communiqué laconique, la direction du CEA confirmait que « *certaines de ses installations ont été survolées ponctuellement par des drones. Ces survols ont été l'objet de dépôts de plaintes* ». **La formule employée laisse entendre que le survol du 14 septembre n'est pas le seul incident de ce type ayant touché le CEA.**
- Trois semaines plus tard, le **5 octobre**, le site nucléaires « **Superphénix** » de **Creys-Malville** (Département de l'Isère) était survolé

- Le **13 octobre**, c'était au tour de celui de **Blayais** (Département de la Gironde)
- Le **14 octobre**, survol de la centrale de **Cattenom** (Département de la Moselle)
- Le **19 octobre**, **quatre centrales** étaient survolées : **Gravelines** (Département du Nord), **Bugey** (Département de l'Ain), **Chooz** (Département des Ardennes), **Nogent sur Seine** (Département de l'Aube)
- Le **20 octobre**, nouveau survol de la centrale de **Bugey**
- Le **27 octobre**, survol de la centrale de **Pierrelatte** (Département de la Drôme)
- Le **30 octobre**, survol de la centrale de **Golfech** (Département du Tarn-et-Garonne)
- Le **31 octobre**, survol des centrales de **Dampierre-en-Burly** (Département Loiret), **Penly** (Département de la Seine Maritime), **Flamanville** (Département de la Manche), **Saint-Laurent-des-Eaux** (Département du Loir-et-Cher) et **Fessenheim** (Département du Haut Rhin). Un drone a également approché une sixième installation (**Belleville-sur-Loire**, Département du Cher) sans toutefois la survoler.
- **2 novembre** : nouveau survol de **Dampierre-en-Burly**

Les drones utilisés semblent tous être civils (et donc faciles à se procurer en vente libre), mais d'après les témoignages disponibles, ils **sont de types différents**, leur taille variant de quelques dizaines de centimètres à une envergure de près de deux mètres. Tous les survols auraient eu lieu à la nuit tombée, entre 19 heures et minuit, la moitié d'entre eux durant le week-end, les autres des lundi, mardi, jeudi ou vendredi.

On notera que la loi interdit le survol d'une centrale dans un périmètre de 5 kilomètres et à moins de 1000 mètres d'altitude. **Les peines prévues vont jusqu'à un an d'emprisonnement et 75 000 Euros d'amende par infraction constatée.**

## **2) Qui est suspecté ?**

Aucune arrestation n'a été opérée et, le week-end dernier, Madame Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, déclarait que **le gouvernement « n'avait aucune piste »**.

Les regards se sont immédiatement portés sur **Greenpeace** qui a déjà effectué ce genre d'opération pour démontrer le manque de sécurité des centrales, mais **le responsable des campagnes antinucléaires de cette organisation a catégoriquement démenti tout lien avec cette affaire.**

### **3) Quels sont les risques ?**

Même si le gouvernement s'emploie à minimiser les risques courus, ceux-ci sont réels. L'écrasement d'un drone de petite taille sur les installations d'une centrale n'aurait aucun effet, mais **l'emploi d'une charge explosive pourrait, lui, causer des dégâts**. Par ailleurs **les retombées médiatiques et l'émotion de l'opinion publique devant une attaque contre « une centrale nucléaire » seraient certainement disproportionnées aux conséquences réelles de l'incident lui-même**.

D'un point de vue purement technique, les 59 réacteurs présents dans les 19 centrales françaises sont abrités par des structures de béton armé qui peuvent résister à la chute d'un appareil de 5,7 tonnes, mais **il n'en est pas toujours de même d'installations annexes parfois vitales, comme les piscines où sont entreposées les combustibles irradiés** et qui sont souvent situées dans des bâtiments « légers ».

On notera que certains drones dits « industriels », en vente libre, comme le **S1000+ de DJI Innovation**, ont **une capacité d'emport de près de 6 kilos**, ce qui permettrait, **à condition de se procurer des explosifs de type militaire**, de causer des dégâts importants aux bâtiments autres que ceux abritant les réacteurs. Ce type d'appareil coûte quelques milliers d'Euros et peut être acquis par correspondance. À la condition de déboursier nettement plus (entre 40 000 et 100 000 Euros) il est possible de se procurer un drone pouvant emporter une charge de plusieurs dizaines de kilos.

### **4) Les hypothèses envisageables**

Il convient d'abord de s'interroger sur le mobile des auteurs.

- Le « **repérage** » **des lieux (en vue d'une action ultérieure) ne peut être retenu** : l'ensemble des installations visées peuvent être visionnées sans aucun risque sur Google Earth...
- Restent dès lors la **recherche de publicité** ou le « **test** » **des systèmes de protection des installations** (vitesse et précision de la réaction des équipes de spéciales de la gendarmerie protégeant chaque centrale, type de réaction etc.)

Dès lors, **quatre hypothèses** cohabitent :

- Première hypothèse : L'action ludique (ou un éventuel pari) de **fanatiques de l'aéromodélisme**. Même si on ne peut totalement la rejeter, c'est la moins probable. Il est certes possible que l'une ou l'autre action évoquée ci-dessus ait été réalisée par ce type d'individus, incités au passage à l'acte par le tapage médiatique créé par la situation, mais les risques encourus (voir ci-dessus) sont bien trop importants pour que de nombreux amateurs se soient prêtés au jeu.

Par ailleurs, le 19 octobre puis le 31 du même mois, quatre centrales dans le premier cas, et 5 dans le second étaient survolées quasi simultanément à des centaines de kilomètres de distance l'une de l'autre. Ceci sous-entend l'existence d'une organisation ou, à tout le moins d'une coordination des actions peu compatible avec cette thèse.

- **L'action d'écologistes radicaux** : malgré les démentis de *Greenpeace*, cette organisation ou un groupe encore plus radical pourrait être tenté de démontrer la « faiblesse » de la sécurité régnant autour des centrales. **La répétition de ces actions et le caractère simultané de certaines d'entre elles amplifieraient encore la démonstration.**
- **Le test en vue d'une action terroriste**: hypothèse peu probable à ce stade. Au moins une **demi douzaine de personnes** devraient être impliquées dans le complot (ce sont six centrales qui ont été visées le 31 octobre) et **ces personnes devraient se déplacer sur le territoire et entretenir des contacts entre elles.** Même si tout est possible, **il est peu envisageable, dans le contexte actuel d'alerte terroriste maximale, qu'une telle organisation puisse échapper à la détection.** Par ailleurs ce mode opératoire risqué (longue période de « tests » présentant autant de risques d'être mis hors d'état de nuire) **ne ressemble guère à la pratique habituelle des groupes terroristes** qui frappent rapidement et sans prévenir.
- **Un acte criminel** : cette hypothèse doit être sérieusement examinée. On peut être en face de la **phase préliminaire d'un chantage.** On se rappellera qu'en 2003, un groupe mystérieux se faisant appeler **AZF** avait fait chanter le gouvernement français en le menaçant de déposer des bombes sur les voies ferrées du pays. Deux de ces engins (non reliée à un détonateur, et donc « inertes ») avait été mis en place pour donner plus de poids à la menace. Après plusieurs mois de « négociations » secrètes (menées, du côté d'AZF, par lettres et par des coups de téléphone donnés de cabines publiques) deux remises de rançon (pour un total exigé de 5 millions d'Euros) avaient échoué. **L'affaire n'a jamais été élucidée et aucune arrestation n'a été effectuée.** A ce jour, les autorités ne savent pas si l'affaire AZF relevait de la vraie criminalité ou d'une volonté de ridiculiser l'Etat...

FIN.

Copyright© ESISC 2014